

Image not found or type unknown



Frais réels et non imposition

Par **faust**, le **29/05/2016** à **19:24**

bonjour,rnvoilà d'après les calculs estimatifs de mon impôt sur le revenu (avec la déduction forfaitaire de 10%) je ne serais pas imposable.rn Je voulais savoir si je devais quand même déclarer mes frais réels sachant que j'ai beaucoup de trajet, pour peut-être pouvoir bénéficier d'une aide quelconque.rnmerci d'avance pour vos réponses.

Par **morobar**, le **30/05/2016** à **08:16**

Bonjour,rnSi vous recevez une combine légale, soyez aimable de revenir ici l'exposer, nous sommes tous à la recherche de sponsors.

Par **faust**, le **30/05/2016** à **17:33**

bonjour morobar,rnça ne sert à rien de faire des réponses inutiles !rnJ'attends des réponses de personnes qui s'y connaissent en fiscalité et pas de personnes qui n'ont rien d'autre à faire que des réponses idiotes . Merci d'avance

Par **morobar**, le **31/05/2016** à **08:19**

Et pourtant c'est la réponse qui convient à votre question.rnElle est du même niveau.

Par **DIRINGER**, le **19/07/2016** à **16:05**

Bonjour faust,
Je vous conseille vivement de déclarer les frais réels malgré tout. Cela n'affectera pas l'impôt bien entendu mais votre "revenu fiscal de référence - RFR" sera plus faible.
Exemple :
Avec 10 000 € déclarés aux frais forfaitaire : impôt 0€ et RFR 9000 €
Avec 10 000 € déclarés aux frais réels (on va dire 1 500 € au lieu de 10%) : impôt 0 € et RFR 8 500 €.
Le RFR servira à calculer diverses aides sociales comme l'APL, l'APA ect.... Plus il est faible, plus les aides sont grandes.
Vous pouvez vérifier cela avec le simulateur impot.gouv.fr, vous verrez bien l'impact sur le RFR. Si vous avez déclaré les frais forfaitaires de 10%, je vous invite à demander une correction de la déclaration rapidement.
Bien cordialement.